

LES TARIFS et LES AIDES

En EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)

Arrêté n° 2021-D-1908 et n° 2021-D-1909 du 28 mai 2021 du Conseil Départemental de l'Indre

Tarif Hébergement (01/06/2021)

	Montant par jour
Personnes de + de 60 ans	50.84 €
Personnes de -de 60 ans	67.59 €

Tarif dépendance (01/06/2021)

Niveau de dépendance	Montant par Jour
GIR 1 et 2	21.42 €
GIR 3 et 4	13.59 €
GIR 5 et 6	5.77 €

Hébergement Temporaire

Les tarifs afférents à l'Hébergement Temporaire sont identiques aux tarifs de l'Hébergement permanent

Le tarif hébergement et dépendance est revu, au moins une fois par an. Lorsque l'arrêté est pris après le 1er janvier, la hausse annuelle est appliquée au prorata du nombre de mois restants.

L'évolution du niveau de dépendance entraîne l'application du tarif correspondant

Autres tarifs applicables au 1er janvier 2021

Arrêté n°2020 / 006

Forfait Journalier hospitalier	20.00 €
Repas accompagnants midi ou soir	12.02 €

Les frais d'hébergement et de dépendance (ticket modérateur et éventuellement frais de dépendance restant à la charge du résident) sont payables à terme échu, par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public ou par prélèvement automatique. Le recouvrement est effectué par le Trésor Public.

En cas de départ ou de décès, la tarification est établie jusqu'à ce que la chambre soit libérée. Pour réduire les frais de facturation, l'établissement et la famille peuvent convenir d'un lieu provisoire d'entreposage des meubles et effets personnels.

INTERRUPTION DE SEJOUR

En cas d'hospitalisation	- de 72 h	+ de 72h et < 31 jours	>31 jours
Frais d'hébergement	Frais dus	Frais réduits du montant du forfait journalier hospitalier	Frais dus
Bénéficiaire de l'aide sociale			Néant
Frais de dépendance GIR 1 à 4	Néant	Néant	
Frais de dépendance GIR 5 et 6		Néant	
En cas d'absence pour convenances personnelles	- de 72 h	+ de 72h et < 35 jours	>35 jours
Frais d'hébergement	Frais dus	Frais réduits du montant du forfait journalier hospitalier	Frais dus
Frais de dépendance GIR 1 à 4	Néant		
Frais de dépendance GIR 5 et 6	Néant		

LES AIDES POSSIBLES

Types d'aides	Conditions d'attribution	Organismes
Part Hébergement		
Aide au logement	Sous conditions de ressources	Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou MSA
Aide Sociale	Sous conditions de ressources (avec obligations alimentaires)	Département du dernier domicile
Part Dépendance		
Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)	Sous conditions de ressources pour les GIR 1 à GIR 4 *	Département du dernier domicile
Aide Sociale	Sous conditions de ressources	

* **IMPORTANT** : L'octroi de l'aide est subordonné au dépôt d'un dossier auprès du Conseil Départemental qui étudie les droits et actualise annuellement le dossier.

En l'absence de prise en charge ou de suite donnée par le Résident, le Centre Hospitalier de LEVROUX facture au résident le tarif correspondant à son degré de dépendance.

Le Centre Hospitalier de LEVROUX vous aide dans vos démarches, renseignez-vous auprès du Service Accueil et Gestion des Séjours au 02.54.29.10.06